

PROCES-VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 24 mai 2018

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Michel LE GRAND, Armelle ANDRÉ, Annyvonne LE COQ, Corinne SCHUCHARD.

Absents : Chantal LE GRATIET, Marion SICOT, Rémy TOULLIC,

Absente excusée : Camille GEFFROY,

Procuration : Joël LE BIHAN à Marie-Claude ROYER

Nombre de conseillers : En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 14

Secrétaire de séance : Loïc GUILLOU

Était également présente : Sylvie BRIAND - Secrétaire Générale

Arrivée à 19H05 : Rémy TOULLIC,

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Rémy TOULLIC, Michel LE GRAND, Armelle ANDRÉ, Annyvonne LE COQ, Corinne SCHUCHARD.

Absentes : Chantal LE GRATIET, Marion SICOT,

Nombre de conseillers : En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 15

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

-Motion de Soutien : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de délibérer sur ce projet.

2018-05-01- ADOPTION DU PROCÈS -VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

**2018-05-02- TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT
COLLECTIF » DE LA COMMUNE DE LÉZARDRIEUX A LANNION-TREGOR
COMMUNAUTE**

Rapporteur : M. le Maire

VU les articles L1321, L2224 et du Code Général des Collectivité Territoriales

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Agglomération et des communautés de communes de la Presqu'île de Lézardrieux et du Haut trégor au 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2017, portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU les résultats de l'exécution budgétaire 2017 du Budget Annexe Assainissement de la collectivité ;

Conformément aux engagements pris lors du transfert de compétence « Assainissement Collectif » il est proposé de transférer les résultats du budget annexe « Assainissement Collectif » de la commune au budget de la régie autonome « Assainissement Collectif » de Lannion-Trégor Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'ADOPTER le principe de la reprise des résultats, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits

D'INTEGRER dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe
« Assainissement Collectif » : 001 Excédent d'investissement : 50 112,59 €
002 Excédent de fonctionnement : 6 269,17 €

DE PROCEDER aux écritures comptables nécessaires au transfert à la Communauté d'Agglomération des résultats repris au Budget Principal de la Commune de Lézardrieux,

1068 : Investissement – Dépenses : 50 112,59 €

678 : Fonctionnement – Dépenses : 6 269,17 €

D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement collectif ».

**2018-05-03- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL : CHOIX
DES ENTREPRISES,**

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Le projet d'aménagement de l'espace intergénérationnel du presbytère a été réalisé sous maîtrise d'œuvre par le bureau d'études de LTC. Cela concerne l'aménagement du site hors la réhabilitation des murs d'enceinte.

Le dossier de consultation des entreprises a fait l'objet d'un appel d'offre avec visite obligatoire des lieux et dépôt des offres pour le mercredi 23 mai 2018 à 12 heures.

L'estimation effectuée par le maître d'œuvre se chiffre à 112 340 € HT .

3 entreprises ont répondu :

- Colas à Guingamp
- A.T.P. à Paimpol
- Eurovia à Guingamp (A noter : cette dernière n'a fourni aucun mémoire technique).

M CORDON donne lecture de l'analyse des offres :

	Offre de base	Note/60	Note technique /40	Note /100	Classement
Colas	109 763,00 €	55,92	36	91,92	2
A.T.P.	102 300,00 €	60	33	93	1
Eurovia	104 606,00 €	58,68	0	58,68	3

La commission Infrastructures-Urbanisme-Environnement réunie le 28 mai après avoir pris connaissance des offres, a proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise A.T.P de PAIMPOL pour un montant de 102 300,00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de M CORDON, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise A.T.P. de Paimpol pour un montant de 102 300,00 € H.T pour la réalisation de l'Aménagement de l'Espace Intergénérationnel et d'autoriser M le Maire à signer toutes les pièces du marché ainsi que tous les documents y afférant.

2018-05-05-ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL : RÉFECTION DU MUR D'ENCEINTE – CHOIX DES ENTREPRISES.

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Soucieux de respecter la clause sociale incluse dans l'accord de subvention obtenue auprès du FEADER , la commission Infrastructures-Urbanisme-Environnement réunie le 28 mai après avoir pris connaissance de l'offre de Goëlo Emploi Service, association d'insertion sociale, propose au Conseil Municipal de confier le nettoyage des murs et de l'ensemble de la végétation à cette association pour un montant net de 3210,75 €.

- Concernant les travaux de décaissage, sablage, jointoiement des murs la commission Infrastructures-Urbanisme-Environnement et des Finances a examiné 3 offres :

	Surface calculée	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Goëlo décapage	248 m ²	19 495,00 €	23 394,00 €
Les artisans de la pierre	140 m ²	11 915,00 €	13 106,50 €
Uséo	238,40 m ²	35 405,13 €	42 498,16 €

La préparation technique de cette consultation a été réalisée par le bureau d'étude de LTC.

Après discussion, la commission Infrastructures-Urbanisme-Environnement et des Finances propose de retenir l'offre de l'entreprise Goëlo décapage s'élevant à la somme de 19 495,00 € HT soit 23 394,00 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir :

- l'entreprise GOËLO DECAPAGE pour un montant de 19 495,00 € H.T. Soit 23 394,00 € T.T.C. pour les travaux de décaissage, sablage, jointoiement des murs
- l'Association Goëlo Emploi Service pour le nettoyage des murs et de l'ensemble de la végétation pour un montant net de 3210,75 €,

et d'autoriser M le Maire à signer les devis correspondants.

2018-05-06- DECISION MODIFICATIVE N°1 : COMMUNE

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les opérations budgétaires suivantes :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 65 compte 6574 - 47,00 €
Subventions de Fonctionnement aux Associations et Autres personnes de droit privé

Chapitre 67 compte 673 + 47,00 €
Titres annulés (sur exercices antérieurs)

19 heures 05 : Arrivée de Rémy TOULLIC

2018-05-07- DECISION MODIFICATIVE N° 1 : PORT DE PLAISANCE

Rapporteur : M. BUZULIER Thierry

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les opérations budgétaires suivantes :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 67 compte 673 + 1 433,00 €
Titres annulés (sur exercices antérieurs)

Chapitre 65 compte 6541 - 1 433,00 €
Créances admises en non valeur

2018-05-08 MOTION DE SOUTIEN : AGENCE De l'EAU LOIRE BRETAGNE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Le Président du comité de bassin Loire-Bretagne qui alerte les collectivités sur les changements conséquents introduits par la loi de Finances pour 2018 par rapport au 10ème programme d'intervention. Les recettes des Agences de l'eau vont diminuer alors que dans le même temps, les agences de l'Eau vont subsister à l'Etat pour prendre en charge certaines dépenses et leurs missions s'élargir.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, décide à l'unanimité d'adopter la motion ci-dessous :

2018-05-09- QUESTIONS DIVERSES

- Désignation d'élus pour constitution de groupes de travail "Etats Généraux des politiques culturelles "et "Pays d'Art et d'Histoire :

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Joël LE JEUNE, Président de LTC dans le cadre de la désignation d'élus pour la constitution de groupes de travail "Etats Généraux des politiques culturelles "et "Pays d'Art et d'Histoire". M. Le Maire remercie les conseillères et conseillers municipaux intéressés de se faire connaître en mairie dès que possible. Mme Corinne SCHUCHARD se propose pour participer aux etats Généraux des politiques culturelles.

- Cérémonie du 8 juin : 18 h00 rassemblement à la mairie (Cérémonie Intercommunale)

-Les 20 ans de Jumelage :

- Réception à la salle Georges Brassens à 19 heures le 02 juin 2018

- Réception au Domaine de Kermenguy à 19 heures le 03 juin 2018

- Repas offert le dimanche midi par le Comité de Jumelage pour M. et Mme

- Dénomination de l'Espace Intérgénérationnel : une urne est à la disposition de la population pour faire des propositions.

- Information de M. CORDON : un groupe de jeunes serait intéressé pour créer une association de travailleurs indépendants télé-travail, consulting. M. CORDON leur a fait visiter la perception.

- Information de Mme SCHUCHARD : Manifestation contre la fermeture de services de l'hôpital de Guingamp le samedi 03 juin à 14 heures. Rendez-vous devant la mairie.

- Prochain Conseil Municipal le jeudi 12 juillet 2018.

La séance est levée à 19h45

